

Stoppons l'expulsion des habitants de la rue Poincaré !

Le Maire d'Antony a requis l'expulsion des habitants installés sur le terrain de la rue Poincaré en pleine pandémie, sans recherche d'une solution de relogement, d'insertion professionnelle et de scolarisation des enfants.

Les élus **Antony Terre citoyenne** ont adressé au Maire la lettre ouverte ci-dessous.

L'expulsion est imminente ! Vous pouvez agir vous aussi pour l'empêcher :

- en signant et en relayant la pétition lancée par la FCPE : <http://chnng.it/FCJQwFPysC>
- en téléchargeant et en relayant ce courrier à vos contacts
- en envoyant ce même courrier au Maire : jean-yves.senant@ville-antony.fr

À M. le Maire d'Antony
Antony, le 29 juin 2020

Monsieur le Maire,

Nous sommes alertés par le collectif RomEurope-Antony sur votre recours à la force publique pour expulser les habitants de la rue Henri Poincaré.

Cette expulsion pourrait survenir dans les jours qui suivront la réunion en sous-préfecture d'Antony prévue le 1er juillet.

Ce sont donc plus de 120 personnes que vous allez mettre à la rue. Dont une cinquantaine d'enfants, pour beaucoup scolarisés dans les écoles et collèges d'Antony et Massy. Les démarches d'accès aux droits seront interrompues, de même que le suivi sanitaire et social. La poursuite de la scolarisation des enfants est menacée.

Nous sommes, comme de nombreux Antoniens, atterrés par cette décision, qui jette dans l'angoisse toutes ces familles. D'autant plus que la pandémie de Covid 19 continue de sévir.

Aucune expulsion ne devrait avoir lieu sans proposition d'un hébergement digne pour ces familles.

Le terrain, où sont installées ces familles depuis plus d'un an, est inoccupé. En 2015, la ville y avait détruit l'immeuble occupé auparavant par l'entreprise Geberit. Le projet d'hôtel d'entreprises du département n'y a pas vu le jour. Aucun projet d'emploi de ce terrain n'existe à moyen terme – avant 2024, semble-t-il. De plus, il n'y a aucun trouble du voisinage avéré. Les nuisances alléguées par les entreprises à proximité ne paraissent pas sérieusement fondées.

Les personnes occupant ce terrain sont des citoyens européens de nationalité bulgare, roumaine et française. Elles sont donc légalement en France, jusqu'à preuve du contraire. Elles sont soumises en Europe de l'Est à des discriminations, pour ne pas dire des persécutions. Elles n'ont pas fait le choix de vivre sur un lieu précaire, elles le font par nécessité absolue. Les adultes ont, pour beaucoup, une activité professionnelle utile à notre collectivité (ferrailage). Quant aux enfants, la plupart d'entre eux sont scolarisés dans des établissements d'Antony ou des communes proches, de la maternelle au lycée, à la plus grande satisfaction des intéressés et des enseignants concernés.

Faire exécuter cette expulsion, c'est briser pour plusieurs mois toute démarche d'insertion pour les enfants (vaccination, scolarisation, apprentissage du français...), pour les adultes (socialisation en dehors du campement, insertion professionnelle...) et pour tous (sorties culturelles...).

Très concrètement, les enfants ont développé des liens étroits avec les camarades et les enseignants qu'ils ont côtoyés dans les établissements scolaires de notre ville, comme en témoignent les parents d'élèves mobilisés contre cette menace d'expulsion.

Pour reprendre les termes de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative aux modalités des opérations d'évacuation des campements illicites, nous constatons que la ville et ses partenaires institutionnels n'ont apporté aucune réponse globale, circonstanciée et adaptée à la situation de ces familles. L'expulsion constitue donc une atteinte disproportionnée aux droits fondamentaux de ces familles.

Dans son rapport le plus récent, la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) décrit la mosaïque rom comme la minorité la plus stigmatisée en France : « *Pour les personnes roms habitant en bidonvilles, les expulsions à répétition et sans solution de relogement amènent à des ruptures de soin, de scolarisation, piétinent leur droit au logement et compromettent leurs possibilités d'insertion professionnelle.* »

Ce rapport pointe les abus de certains Maires à l'encontre des familles Roms. N'ajoutez pas votre nom à cette liste.

Quant à la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH), le 14 mai elle condamnait la France dans l'évacuation d'un campement rom pour violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale et du domicile) et de l'article 13 (droit à un recours effectif) de la Convention européenne des droits de l'Homme. Elle soulignait en particulier que « *l'appartenance des requérants à un groupe socialement défavorisé et leurs besoins particuliers doivent être pris en compte dans l'examen de proportionnalité que les autorités nationales sont tenues d'effectuer.* »

Nous vous le demandons, au nom de la solidarité envers les plus démunis, faites preuve d'humanité, Monsieur le Maire, renoncez à cette expulsion.

Le groupe municipal **Antony Terre citoyenne** vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes.

Sylviane Aschehoug, *présidente du groupe*

David Mauger

Irène Huard

Olivier Parisi

Isabelle Rémy-Largeau



<http://antonyterrecitoyenne.org> contact@antonyterrecitoyenne.org 01 84 19 69 33

Ne pas jeter sur la voie publique



Collectif de citoyens, de membres d'associations et de partis politiques

avec la participation de Citoyens à Antony, Europe Ecologie les Verts, Génération-s,
La France Insoumise, Parti Communiste Français, Parti Radical de Gauche, Parti Socialiste